



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

Conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance devant être tenue le lundi 5 juin 2023 à 20 h à la salle Louis-Philippe Ancil, 59, rue St-Laurent, le conseil municipal entendra toute personne intéressée à formuler des commentaires sur la demande d'autorisation d'un usage conditionnel :

392, route 132 Est

La demande d'autorisation d'un usage conditionnel vise à permettre l'usage d'une résidence de tourisme au 392, route 132 Est. Les usages conditionnels sont régis par le règlement R-2020-283 de la municipalité de Sainte-Luce.

Donné à Sainte-Luce, ce 17<sup>ième</sup> jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-trois.

Sheldon Côté  
Directeur général et greffier-trésorier

DONNÉ À SAINTE-LUCE, PROVINCE DE QUÉBEC, CE 17 mai 2023

Je, Sheldon Côté, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil municipal, le 17 mai 2023.

Sheldon Côté  
Directeur général et greffier-trésorier